

# *Golbey en Bref*

*N°340 - Février 2024*



***Ramassage des encombrants :  
notez la date !***

*À découvrir dans ce numéro :*

*Les zones d'accélération d'énergies renouvelables,  
programme des centres aérés, les prochaines  
manifestations à l'affiche ...*



# Agenda

**Mardi 7 février**

**Théâtre « Il était une fois .... »**

Spectacle famille par la troupe théâtrale Cie Incognito. Il y a très très longtemps, le monde était plongé dans le noir et le froid, au milieu des ténèbres Céleste ronchonnait ... Mais Lison, la fée des couleurs, ne va pas laisser Céleste broyer du noir et l'entraîne dans une incroyable aventure parce qu'il était temps pour elle de découvrir un nouveau monde. Avec humour, poésie et chansons, le spectacle aborde les thèmes de la découverte du monde et de la nature qui nous entoure et l'émerveillement que cela suscite en chacun de nous. A partir de 3 ans. Tarifs : (adultes) 8€ ; (adhérents) 6€ ; (enfants -12 ans) 4€. Les enfants non-inscrits à Golbey Animation restent sous la responsabilité des parents.

**Centre culturel, 15 h**

**Jeudi 8 février**

**Randonnée au ravin d'Olima**

Randonnée à la demi-journée (après-midi). Heure de départ communiquée ultérieurement. Covoiturage avec participation de chacun aux frais de transport. Sortie encadrée par Jean Michel Weisse. Inscription à Golbey Animation au 03 29 31 43 77

**Samedi 10 février**

**Heure du conte**

Heure du conte suivie d'un atelier créatif. A partir de 3 ans

**Relais BMI, 10 h 30. Sur inscription.**

**Samedi 10 février**

**Sortie raquettes organisée par les délégués de quartier**

Sortie nocturne dans les Hautes-Vosges

**Inscription en mairie, limitée à 30 personnes.**

**Dimanche 11 février**

**Spectacle de magie**

Après-midi d'émerveillement et d'humour pour toute la famille avec le nouveau spectacle de magie de Jo'Magic et de cirque avec MagixSilli. Tarifs : 6€ ; 4€ ; 2€, organisé par Golbey Animation.

**Centre culturel, 15 h.**

**Jeudi 15 février**

**Thé dansant**

Après-midi dansante et conviviale animée par Florent Gorris. Entrée : 12 € – 1 pâtisserie offerte (réservation au 03 29 31 43 77 avant le jeudi) Renseignements : Golbey animation

**Centre culturel, 14 h 30 - 18 h 30.**

**Samedi 17 février**

**Théâtre « Femmes savantes .... Du pas », par la troupe théâtrale Les Compagnons d'Eleusis.**

Dans une salle de répétition, l'esprit de Molière souffle mystérieusement aux oreilles des membres de la troupe de théâtre l'idée de leur prochain spectacle et les invite à s'interroger sur la place qu'il donne à la femme dans ses pièces. Une pièce de choix dans l'air du temps à voir ou revoir dans un bel esprit de partage et d'amour du dramaturge le plus célèbre de France. Un spectacle avec la fantaisie et l'exigence que l'on connaît aux compagnons d'Eleusis.

Tarifs : 8 € ; 7 € ; 4 €

**Centre culturel, 20 h 30.**

**Samedi 17 février**

**Petit déjeuner littéraire**

Découvrez les romans de la rentrée littéraire de cet hiver

**Relais BMI, 10 h. Entrée libre**

**Dimanche 18 février**

**Carnaval**

Après-midi festive pour les enfants.

**Centre culturel, 14 h.**

**Mardi 20 février**

**Vote, Eddie Vote**

Pièce de théâtre labellisée Paris 2024 Olympiades culturelles, sur l'histoire vraie de Michael-Eddie Edwards.

**Centre culturel, 20 h 30. 15€**

**Mercredi 21 février**

**Atelier créatif de fleurs en papier**

Dès 6 ans, sur inscription.

**Relais BMI, 14 h 30.**

**Vendredi 23 février**

**Balade conviviale dans Golbey**

Proposée par Michel Renard. Inscription à Golbey Animation au 03 29 31 43 77

**Centre culturel, 14 h.**

**Samedi 2 mars**

**Repas dansant années 80 - 90.**

Le twirling club Chall'anges Golbey Epinal organise un repas dansant sur le thème des années 80/90 animé par Dream event's. Ouverture des portes dès 19 h. Uniquement sur réservation avant le 16 février 2024 au 06 27 24 80 49, après 18 h.

**Centre culturel, 19 h. 25€ pour les adultes, 12 € pour les moins de 12 ans.**

**Les rendez-vous réguliers :**

**Les lundis :** Le centre social Louise-Michel propose un atelier couture de 14 h à 16 h. Il reste 3 places. Renseignements au 03 29 34 60 85

**Mardis 6 février + 13 février + 20 février :** une marche conviviale dans le quartier du Haut du Gras et ses alentours est proposée par Sophie et Emilie. Activité gratuite et ouverte à tous (adhésion au Centre Social Louise-Michel à prévoir si non fait). RDV 9 h devant le centre social, renseignements au 03 29 34 60 85

**Les vendredis à partir du 09 février :** Tiana donne rendez-vous aux jeunes de 11 à 16 ans de 20 h à 22 h au centre social Louise-Michel pour divers projets et actions. (Adhésion au Centre Social à prévoir si non fait). Renseignements au 03 29 34 60 85

# Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables : c'est-à-dire ?

## Que sont les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables ?



Pour atteindre les objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable (EnR), les communes doivent proposer sur une carte les zones où elles considèrent que l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables est possible sous réserve d'en vérifier ultérieurement la faisabilité. Cette loi concerne les installations de production d'EnR comme les parcs éoliens, les centrales photovoltaïques, l'agrivoltaïque (panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles qui doivent cependant rester exploitables), la géothermie, la méthanisation et les réseaux de chaleur.

Néanmoins, les zones d'accélération qui seront proposées ne sont pas des zones exclusives. D'autres projets pourront être autorisés en dehors de ces zones dans le cadre de la réglementation en vigueur.

## Les différentes énergies renouvelables énumérées par le code de l'énergie

L'éolien, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque sur bâtiment, solaire photovoltaïque au sol, la méthanisation, l'hydroélectricité, la géothermie.

## L'esprit dans lequel travaille la commune

Depuis plus d'un an, la commune a lancé des réflexions avec des bureaux d'études spécialisés pour renforcer sa politique, menée déjà depuis quelques années, en matière d'économies d'énergie. Les premiers résultats de ces études sont attendus à la fin du premier semestre 2024, afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause les différents avantages et inconvénients, rendements énergétiques et financiers, des différentes énergies renouvelables utilisables sur le territoire de la commune. Seront alors établis des scénarios à approfondir, toujours en concertation avec la population.

En l'attente de plus de données, la commune devait définir les premiers périmètres avant la fin de 2023. Voici ce qui a été proposé lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 :

Pour l'éolien : Le territoire de la commune est exigu et la distance d'éloignement obligatoire par rapport aux habitations au minimum de 500 mètres, la forêt protégée occupe 210 hectares, soit 20% du territoire communal, il est proposé que « l'éolien » ne rentre pas dans les propositions de la commune ;

- Pour le solaire thermique : Toutes les parcelles incluses dans les zones U et 1AU telles que définies dans le plan local d'urbanisme opposable sont proposées ;

- Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : Toutes les parcelles incluses dans les zones U et 1AU telles que définies dans le plan local d'urbanisme opposable sont proposées ;

- Pour le solaire photovoltaïque au sol : Les études en cours doivent permettre de mieux définir ces zones en fonction notamment des obligations et des potentiels en matière d'ombrières de parkings, du recensement des friches urbaines et de l'agrivoltaïsme : aucune zone n'est proposée comme prioritaire dans ce domaine à ce moment ;

- Pour la méthanisation : La commune ne comptant plus d'agriculteurs, les mêmes remarques peuvent être faites que celles concernant l'éolien en termes de proximité des zones d'habitat : aucune zone n'est proposée comme prioritaire dans ce domaine ;

- Pour l'hydroélectricité : La commune a déjà une centrale hydroélectrique installée sur un canal de dérivation de la Moselle. Au regard des caractéristiques propres du ruisseau de Grandrupt ainsi que le contexte urbain dans lequel il s'insère, les mêmes remarques peuvent être faites que celles concernant l'éolien. Seul le lit majeur de la Moselle tel qu'inclus dans le Plan de Prévention des Risques d'inondation est proposé comme prioritaire dans ce domaine ;

- Pour la géothermie : En l'attente des précisions qui seront apportées par les études en cours et à venir, sont proposées toutes les parcelles incluses dans les zones U et 1AU telles que définies dans le plan local d'urbanisme opposable.

# Ramassage des encombrants :

**COMME CHAQUE ANNÉE,  
NOUS VOUS PROPOSONS**

**UN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS GRATUIT.  
IL SE DÉROULERA CETTE ANNÉE DU 11 AU 15 MARS**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES OBJETS  
ENCOMBRANTS DOIVENT ÊTRE SORTIS LE MATIN  
DU RAMASSAGE, POUR 8H**

Rue	Date
Acacias (rue)	15-mars
Aérostation (rue)	11-mars
Aérostiers (rue)	11-mars
Amériques (rue)	13-mars
Armand Louis (rue)	11-mars
Aulnes (rue)	11-mars
Auriol Vincent (rue)	14-mars
Ballastière (rue)	12-mars
Baradel René (rue)	15-mars
Bazin hervé (rue)	13-mars
Beaulieu (impasse)	15-mars
Beaulieu (rue)	15-mars
Blériot Louis (rue)	11-mars
Bleuets (rue)	11-mars
Blum Léon (avenue)	14-mars
Boileau (rue)	12-mars
Bosquets (rue)	11-mars
Bossu Jean (rue)	15-mars
Boulay (rue)	15-mars
Brel Jacques (rue)	13-mars
Bruyères (rue)	11-mars
Cerdan Marcel (rue)	13-mars
Cerisiers (allée)	12-mars
Chardanne (rue)	12-mars
Charlet (rue)	12-mars
Charmes (rue)	11-mars
Château d'eau (rue)	13-mars
Chaudronniers (rue)	12-mars
Chênes (rue)	11-mars
Cigognes (rue)	11-mars
Cités Nouvelles (rue)	15-mars
Clemenceau Georges (rue)	14-mars
Clos Charlet	12-mars
Clos le Prêtre (impasse)	15-mars
Commerce (rue)	12-mars
Convivialité (rue)	11-mars
Coteau (rue)	11-mars

Davide Roland (rue)	13-mars
Colonel Demange (rue)	15-mars
Despruines (cités)	15-mars
Déversoir (rue)	14-mars
Domèvre (route)	13-mars
Doumer Paul (rue)	14-mars
Dumas Alexandre (rue)	15-mars
Jeanne d'Arc (rue)	14-mars
Ecoles (rue)	11-mars
Epargne (rue)	14-mars
Epinal (rue)	15-mars
Etang (rue)	11-mars
Ferry Jules (rue)	15-mars
Filature (rue)	15-mars
Floralies (rue)	15-mars
Fonck René (rue)	11-mars
Fontenelle (avenue)	15-mars
Forêt (rue)	11-mars
Forges (route)	12-mars
Fort (impasse)	12-mars
Fort (rue)	14-mars
Foucault (impasse et rue)	13-mars
Fougères (rue)	11-mars
Fruitiers (allée)	15-mars
Gambetta (rue)	13-mars
Genets (rue)	11-mars
Giono Jean (allée)	15-mars
Gosse (rue)	15-mars
Grandrupt (rue)	12-mars
Grillons (allée)	12-mars
Gui (rue)	11-mars
Hameau (rue)	11-mars
Hameau Alsacien (rue du)	15-mars
Hameau de la Forêt (rue du)	11-mars
Haustête Abbé (rue)	14-mars
Haute (ruelle)	14-mars
Hayes (chemin des)	12-mars
Hôtel de Ville (rue)	15-mars
Hugo Victor (rue et impasse)	12-mars
Huit mai 1945 (Pl du)	14-mars
Husson (voie)	12-mars

# notez la date

Imagerie (rue)	11-mars
Jardiniers (rue)	15-mars
Jasmins (rue)	11-mars
Jaurès Jean (rue)	12-mars
Lagarde (rue)	14-mars
Lardet Henri (rue)	14-mars
Laruelle (chemin)	12-mars
Lavoisier (rue)	13-mars
Leclerc (rue et Imp)	12-mars
Lièvre (rue)	14-mars
Lilas (impasse)	12-mars
Longère (rue et impasse)	11-mars
Lorraine (rue)	15-mars
Loti Pierre (rue)	13-mars
Louvroie (rue)	11-mars
Maraîchers (chemin)	15-mars
Marronniers (allée et imp)	14-mars
Marronniers Prolongées (all des)	14-mars
Maximont (rue)	13-mars
Mendes France (rue)	12-mars
Mermoz Jean (impasse)	14-mars
Mermoz Jean (rue)	14-mars
Meyer Louis (rue)	15-mars
Michel Ange (impasse et rue)	13-mars
Monnet Jean (rue et Impasse)	14-mars
Moselle (rue)	15-mars
Moulin Jean (rue)	14-mars
Muguet (rue)	11-mars
Myosotis (rue)	11-mars
Napoléon (passage)	14-mars
Nicolas Henri (rue)	15-mars
Nimbois (rue)	14-mars
Ormes (rue)	11-mars

Pagnol Marcel (rue)	11-mars
Papin Denis (rue)	14-mars
Pâquerettes (rue)	11-mars
Pasteur (rue)	14-mars
Pavarotti (rue)	13-mars
Pensées (rue)	11-mars
Picard (rue des Fontaines)	11-mars
Pins (rue)	11-mars
Plaine (rue)	15-mars
Point de vue (rue du)	13-mars
Prairie (rue)	15-mars
Pré de l'Ane (chemin)	12-mars
Pré Vitoux	13-mars
Prévert Jacques (rue)	11-mars
Primevères (rue)	11-mars
Richier Ligier (rue)	13-mars
Rimbaud Arthur (rue)	13-mars
Roses (allée)	12-mars
Rousseau Jean-jacques (impasse)	11-mars
Rousseau Jean-jacques (rue)	11-mars
Sand George (rue)	12-mars
Schuman Robert (rue)	13-mars
Sonrier Eugène (rue)	15-mars
Souvenir (rue)	15-mars
Thiers et Thiers prolongée (rue)	12-mars
Thuyas (rue)	11-mars
Tissage (rue)	15-mars
Tisserands (rue)	15-mars
Tourterelles (allée)	11-mars
Trois Fleurs (rue)	11-mars
Tulipes (impasse)	15-mars
Tulipes (rue)	11-mars
Vallon (rue)	11-mars
Verlaine Paul (Allée)	15-mars
Verne Jules (rue)	14-mars
Versant (rue)	11-mars
Violettes (rue)	11-mars
Voltaire (rue)	14-mars
Xay (rue)	14-mars
Zola Emile (rue)	12-mars



# La société des fêtes fait son carnaval



La tradition a du bon ; le carnaval en fait partie. Le dimanche 18 février, la société des fêtes invite les petits Golbéens et leurs parents à une après-midi festive, au centre culturel. Au programme : « Féerimagic », spectacle chantant de l'univers Disney, mais également le concours du plus beau déguisement (les participants auront droit à un cadeau et le goûter sera offert à chaque enfant déguisé), des ateliers bricolage et des jeux. Naturellement, les enfants seront sous la responsabilité des parents. Sur place, vous trouverez buvette et restauration sucrée. Carnaval à partir de 14 h ; participation : 3 euros. Renseignements : 07 81 63 69 92.

## Vos délégués de quartier vous proposent une sortie raquette

Vos délégués de quartier vous proposent une sortie raquettes en nocturne  
le samedi 10 février dans les Hautes-Vosges.



Comme chaque année, la municipalité offre la sortie encadrée par un guide professionnel, reste à votre charge le repas qui sera servi à l'Auberge des Trois Fours. A l'heure où nous bouclons ce numéro, nous n'avons pas plus d'informations quant au prix et à l'heure de rendez-vous. Plus d'infos : Sophie Krebs, 06 52 72 72 84. Inscription obligatoire en mairie, paiement le jour de l'inscription. Attention, la sortie est limitée à 30 personnes.

## Vacances de février : les inscriptions pour les centres aérés sont ouvertes !

### CENTRE AÉRÉ GOLBEY ANIMATION

Du 26/02 au 01/03 : stage Close'up pour les enfants et pré-ados de 8 à 14 ans, stage encadré par Joël Romary. Forfait à la semaine avec repas.

Du 26/02 au 08/03 : accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans révolus avec comme thèmes « Voyage dans l'illusion » la première semaine et « L'espace » la deuxième semaine. Inscription dès à présent au secrétariat de Golbey Animation. Forfait à la semaine avec ou sans repas.

Inscription dès à présent au secrétariat de Golbey Animation : 03 29 31 43 77

### CENTRE AÉRÉ LOUISE-MICHEL

Du 26/02 au 08/03 : accueil de loisirs pour les enfants de 2 ans et demi (si scolarisé) à 12 ans révolus.

Forfait à la journée avec ou sans repas. Inscription auprès du centre social Louise-Michel : 03 29 34 60 85



# Règles à respecter en cas de chute de neige

En cette période hivernale, la neige fait parfois son apparition. Nous vous rappelons que c'est la responsabilité du propriétaire ou du locataire de déneiger le trottoir devant son habitation.

## Où mettre la neige ?

Si vous disposez de suffisamment de place sur votre terrain :

Vous pouvez tout simplement tasser la neige dans un coin de votre terrain.

Si votre propriété ne dispose pas de suffisamment d'espace pour entreposer la neige :

Il est possible de mettre sur la voie publique votre surplus de neige, à condition de respecter certaines règles. La neige doit être déposée du même côté que la propriété et elle doit être mise de manière à ne pas gêner les voies de circulation, ni à bloquer l'accès à un immeuble ou à l'entrée d'une maison.

## À savoir, il est interdit de déposer la neige aux endroits suivants :

- À moins de 5 mètres d'une intersection
- Dans un rayon de 3 mètres d'une borne-fontaine
- Entre la voie publique et un terrain privé
- Dans une zone d'arrêt d'autobus
- Devant les bâtiments institutionnels
- Devant une place réservée pour les personnes à mobilité réduite



# Bacheliers : la belle cuvée 2023

Le samedi 6 janvier, Camille Zeghmouli, accompagné de Roger Alémani, de Laurence Rayeur-Klein, adjointe en charge des affaires sociales ; Philippe Clerc, adjoint en charge de la sécurité et Audrey Pierrel, conseillère municipale, a reçu les lauréats golbéens mention « très bien » au baccalauréat 2023. Cette année, le discours de l'adjoint aux affaires scolaire, donné en la salle du conseil municipal, a porté sur le virtuel versus la réalité, la candeur intellectuelle versus la malveillance primaire. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que Les lauréats présents ont pu se présenter et s'exprimer : Océane De Bonis (Lycée Lapicque) qui, avec une moyenne de 16,00, poursuit des études de physique-chimie à Nancy ; Chrystal De Bonis (Lycée Lapicque et représentée par Océane) avec une moyenne de 16,20 installée à Montpellier pour des études de cinéma après un bac littéraire ; Amaury Jeoffroy (Lycée Lapicque) qui, avec une moyenne de 16,42, poursuit ses études à Nancy en faculté d'histoire tout en ayant intégré une prépa pour le concours d'entrée à sciences po ; Aristide Bontemps (Lycée Lapicque) qui a obtenu une moyenne de 16,77 et intégré une prépa math-physique à Metz ; Noa Cretté (Lycée Claude Gellée) qui, avec une moyenne de 17,3 a intégré une prépa économique et commerciale voie générale.



Le discours qui a donné lieu à des échanges s'est poursuivi par la remise des prix et un moment convivial entre les lauréats, les familles et les élus présents.



# Informations municipales

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE.

Les jeunes Golbéens français ou binationaux qui auront 16 ans entre le 01/01/2024 et le 31/03/2024 ont 3 mois pour se présenter en Mairie (à compter du lendemain de leur anniversaire) pour se faire recenser, afin d'être en règle au regard du Service National. Se munir du Livret de Famille des parents et de sa Carte Nationale d'Identité.



### PENSEZ A VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

Vous avez déménagé récemment ? Alors vous n'avez peut-être pas réalisé vos démarches d'inscription sur les listes électorales. En 2024 se dérouleront les élections européennes, si vous n'êtes pas inscrit ou si vous avez été radié des listes, vous ne pourrez donc pas voter. Vous pouvez vérifier votre bureau de vote en allant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE> ou en vous rendant directement en mairie, au service état-civil ! Attention, vous ne recevez pas de courrier si vous êtes radié d'une liste, c'est donc à vous de vérifier.

## A l'affiche :



**Mardi 20 février** : Vole, Eddie, Vole. « Vole Eddie, vole ! » ou l'incroyable histoire vraie d'Eddie l'Aigle. Dans sa petite ville anglaise, Michael-Eddie Edwards, 13 ans, est promis au métier de plâtrier, comme son père et son grand-père. Mais voilà qu'un soir, quelques minutes de télévision vont faire basculer le destin du garçon : animé par un rêve fou, Eddie se jure qu'un jour, il représentera son pays aux Jeux Olympiques d'hiver – et tant pis s'il n'a jamais skié de sa vie ! Entre humour et émotion, les trois comédiens interprètent vingt personnages pour raconter le destin magnifique d'un homme devenu une légende. Et si croire en sa bonne étoile était la meilleure façon d'accomplir ses rêves ?

Le spectacle a reçu le label « Olympiade Culturelle » de la part de Paris 2024.

Mardi 20 février, centre culturel, 20 h 30, 15€. Billetterie : mairie de Golbey ou seetickets.com

**Samedi 9 mars** : Fêtez la Saint Patrick ! Venue tout droit d'Irlande, cette fête chaleureuse et conviviale s'impose désormais de plus en plus en France, et Golbey n'y échappe pas ! Comme l'an dernier, c'est le groupe de musique folklorique The Celtic Tramps qui s'occupera de vous faire danser toute la soirée. Naviguant entre la Lorraine et l'Irlande, The Celtic Tramps manie les codes de la musique populaire pour offrir une performance vivifiante. Fédérateurs et puissants, ces musiciens ne laisseront personne sur le banc des oubliés.

Pour prendre vos places pour cette soirée festive et dansante, rendez-vous à l'accueil de la mairie ou sur seetickets.com.

Samedi 9 mars, centre culturel, 20 h 30, 10€.



Rédaction : Mairie de Golbey – Directeur de publication : Gilles VARIN

Mairie de Golbey, 2, rue de l'hôtel de ville – 03 29 31 23 33 , [www.golbey.fr](http://www.golbey.fr) – [www.facebook.com/villedegolbey](https://www.facebook.com/villedegolbey)

Rappel aux associations : merci de nous communiquer les dates de vos manifestations avant le 15 de chaque mois à [elodie.cherpitel@golbey.fr](mailto:elodie.cherpitel@golbey.fr)